

BARÈME 2022

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

SUR LES COMMERCES

Prestations	% Honoraires* appliqués sur le prix de vente Maximum
Baux commerciaux	30% HT du loyer annuel HT HC* + frais de rédaction par avocat à prévoir
Droit au bail	30% HT du loyer annuel HT HC* + frais de rédaction par avocat à prévoir
Fonds de commerce	10 % HT du montant de la transaction

* les tranches ne sont pas cumulatives, les honoraires seront arrondis à l'euro supérieur ou inférieur

* Hors taxes, Hors charges

HONORAIRES DE LOCATION *

Entremise de négociation (bailleur)	Offert
Démarches pour obtenir le permis de louer	Offert
Visites, constitution du dossier et rédaction du bail (bailleur & locataire)	
Hors zone tendue	8 € TTC / m2
Zone tendue	10 € TTC / m2
Zone très tendue	12 € TTC / m2
Etat des lieux d'entrée	3 € TTC / m2

* Nota : Les honoraires facturés au locataire ne peuvent excéder les honoraires facturés au bailleur

BARÈME 2022

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

SUR LES TERRAINS

Prestations	% Honoraires* appliqués sur le prix de vente Maximum
Ventes Immobilières	
Biens de 1 à 100 000 €	Commission forfaitaire de 10 000 € TTC
Biens compris entre 100 001 € et 200 000 €	7 % TTC
Biens compris entre 200 001 € et 400 000 €	6 % TTC
Biens compris entre 400 001 € et 600 000 €	5 % TTC
Biens à partir de 600 001 €	4 % TTC

* les tranches ne sont pas cumulatives, les honoraires seront arrondis à l'euro supérieur ou inférieur



BARÈME 2022

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Prestations	% Honoraires* appliqués sur le prix de vente Maximum
Ventes Immobilières	
Biens de 1 à 100 000 €	Commission forfaitaire de 10 000 € TTC
Biens compris entre 100 001 € et 200 000 €	7 % TTC
Biens compris entre 200 001 € et 400 000 €	6 % TTC
Biens compris entre 400 001 € et 600 000 €	5 % TTC
Biens à partir de 600 001 €	4 % TTC

* les tranches ne sont pas cumulatives, les honoraires seront arrondis à l'euro supérieur ou inférieur

BARÈME 2022

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

SUR LES VIAGERS

Prestations	% Honoraires* appliqués sur le prix de vente Maximum, en fonction de la valeur vénale du bien*
Ventes Immobilières	
Biens de 1 à 100 000 €	Commission forfaitaire de 10 000 € TTC
Biens compris entre 100 001 € et 200 000 €	7 % TTC
Biens compris entre 200 001 € et 400 000 €	6 % TTC
Biens compris entre 400 001 € et 600 000 €	5 % TTC
Biens à partir de 600 001 €	4 % TTC

* les tranches ne sont pas cumulatives, les honoraires seront arrondis à l'euro supérieur ou inférieur

* Exemple : Bien estimé à 200 000 € => commission 7 %, soit 214 000 € FAI